

Des idées qui nous transportent

Informations financières 2019

MOUVEMENT COLLECTIF



L'année 2019 en six documents

Afin d'offrir un portrait complet de l'année 2019 à la STM, nous vous présentons six documents intégrés qui vous permettront de bien connaître les activités de l'entreprise durant la dernière année.

- 1 Le Rapport d'activité 2019, un survol de l'année 2019 à la STM
- 2 Les Informations financières 2019
- 3 Le Rapport 2019 du Plan stratégique organisationnel 2025
- 4 Le Rapport 2019 du Plan de développement durable 2025
- 5 Le Rapport 2019 du Plan de développement d'accessibilité universelle 2020
- 6 Le Rapport 2019 du Plan d'accès à l'égalité en emploi 2020

Table des matières

2

**Aperçu financier et revue financière (non audités)
des états financiers consolidés**

11

**Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation
de l'information financière**

12

Rapport des auditeurs indépendants

15

États financiers consolidés

15	État consolidé des résultats
16	Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé
17	(Déficit) excédent d'investissement à des fins fiscales consolidé
18	État consolidé de la situation financière
19	État consolidé de la variation de la dette nette
20	État consolidé des flux de trésorerie
21	Charges par objet consolidées
22	Notes complémentaires
46	Tableaux complémentaires
	Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé
	Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Aperçu financier et revue financière (non audités) des états financiers consolidés

La revue financière des états financiers consolidés doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la STM et les notes afférentes.

La STM tient à mentionner que cette revue contient des énoncés basés sur des estimations et des hypothèses.

Les renseignements contenus dans cette revue tiennent compte des événements survenus jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel.

Aperçu financier consolidé de la STM (non audité)

(en milliers de dollars)

	2019	2018
RÉSULTATS		
Revenus de fonctionnement	1 566 284	1 478 809
Revenus d'investissement	639 012	951 161
Charges	1 748 563	1 515 288
Excédent de l'exercice	456 733	914 682
SITUATION FINANCIÈRE		
Actifs financiers	3 481 085	3 424 721
Passifs	4 856 281	4 691 427
Dette nette	(1 375 196)	(1 266 706)
Actifs non financiers	6 151 670	5 586 447
Excédent accumulé	4 776 474	4 319 741
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	672 135	469 389
Activités d'investissement en immobilisations	(841 365)	(966 143)
Activités de placement	166 321	(88 336)
Activités de financement	8 770	529 450
Trésorerie	43 514	37 653
INFORMATIONS À DES FINS FISCALES		
Excédent de fonctionnement	457	273
(Déficit) excédent d'investissement	(70 705)	148 545
Endettement total net à long terme	1 343 856	1 187 149
INFORMATIONS ADDITIONNELLES		
Acquisitions d'immobilisations	893 268	1 136 903
Émission de dette à long terme	543 536	938 360
Taux d'intérêt moyen sur les emprunts temporaires	1,89 %	2,17 %
Taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme	3,12 %	3,33 %

Revue financière

Les informations financières présentées ci-dessous sous la dénomination « Résultats d'exploitation à des fins fiscales consolidés » proviennent de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé. Elles sont regroupées de façon à inclure dans les revenus et les charges les éléments de conciliation à des fins fiscales afin d'en faciliter sa compréhension.

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS

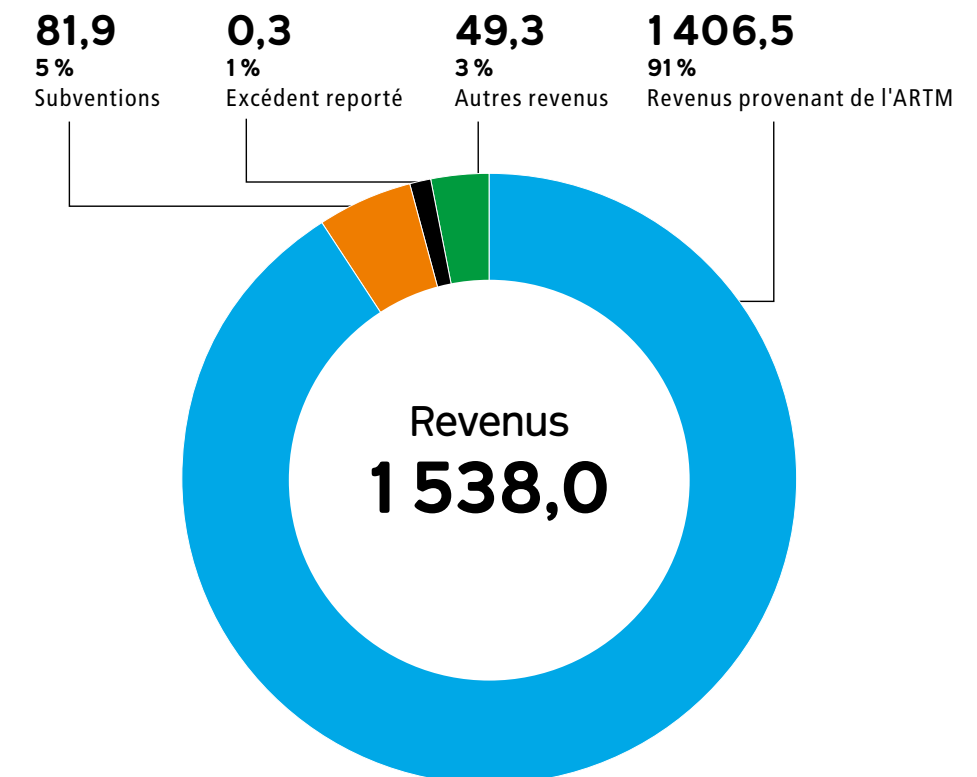
(en milliers de dollars)

	Budget	2019	2018
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 413 196	1 406 494	1 343 301
Subventions	92 607	81 922	77 122
Excédent reporté	-	273	-
Autres revenus	47 704	49 281	48 459
	1 553 507	1 537 970	1 468 882
CHARGES			
Rémunération	986 338	978 119	802 731
Dépenses majeures	96 110	94 446	101 426
Services professionnels	109 957	125 990	116 330
Matériel et fournitures	70 419	78 484	72 007
Location	13 134	13 688	13 329
Intérêts et frais de financement	230 416	214 161	194 004
Dépenses diverses	47 133	23 530	26 512
Affectations au fonds d'immobilisations	-	9 095	142 270
	1 553 507	1 537 513	1 468 609
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	457	273

La STM a entamé l'année 2019 avec un budget équilibré de 1,6 G\$. Au 31 décembre 2019, les résultats financiers affichent un léger excédent de fonctionnement.

ANALYSE DES REVENUS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

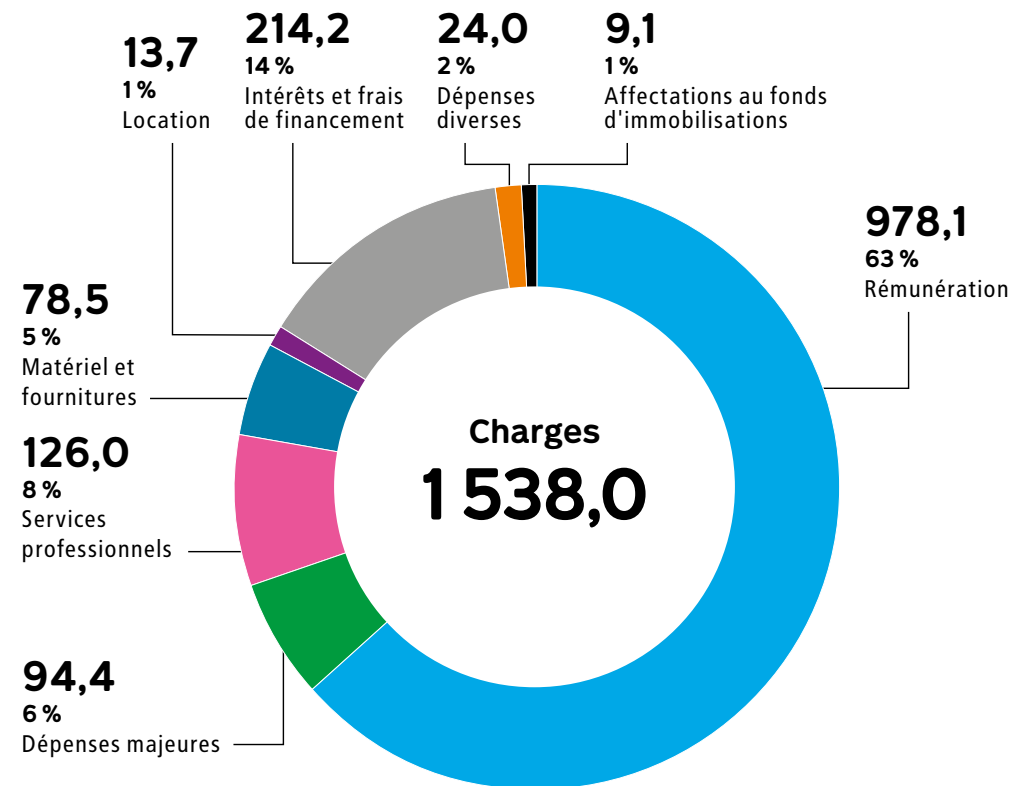
RÉPARTITION DES REVENUS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS DE \$)



Depuis le 1^{er} juin 2017, date de la mise en place de la nouvelle gouvernance des transports dans la région métropolitaine, la quasi-totalité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM. Les autres sources de revenus proviennent des subventions relatives aux intérêts versés sur les dettes à long terme contractées pour financer les immobilisations ainsi que des autres revenus dont la publicité découlant d'ententes conclues par sa filiale Transgesco avec différents partenaires du secteur privé.

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES (EN MILLIONS DE \$)



Si on exclut la diminution de charge, suite à une entente relative à un régime de retraite, la rémunération aurait affiché une progression de 5,4% par rapport à l'an dernier. Cette augmentation découle d'une part de l'embauche d'effectifs additionnels afin d'améliorer le service tel que prévu au plan stratégique organisationnel 2025 et d'autre part, des indexations salariales convenues aux conventions collectives.

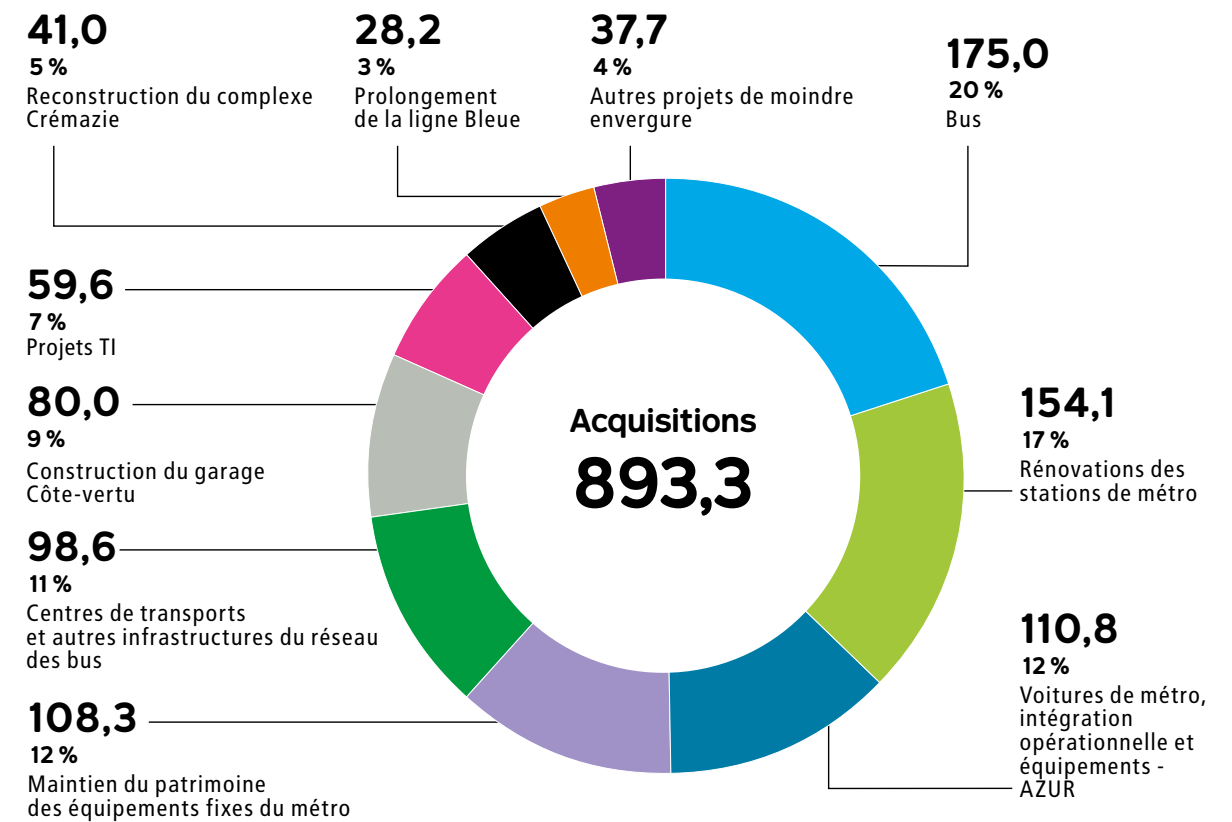
La hausse des intérêts et frais de financement est tributaire de l'accroissement de la dette à long terme requise pour financer les acquisitions d'immobilisations dont les voitures de métro AZUR.

ANALYSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DU FINANCEMENT

Acquisition d'immobilisations

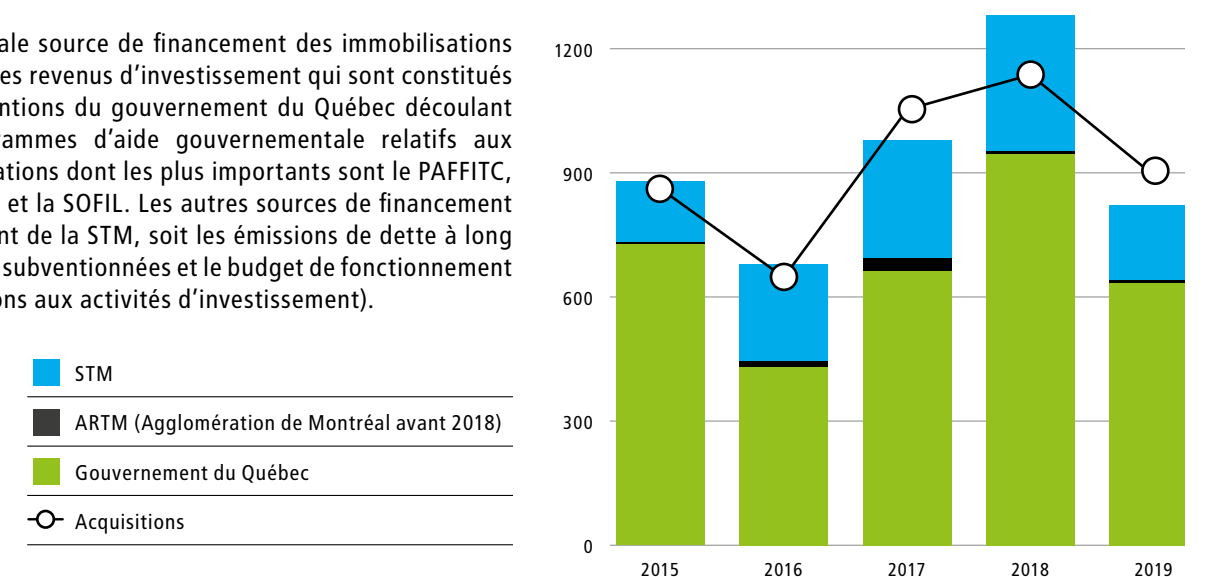
Durant l'exercice financier 2019, les infrastructures qui permettront d'accueillir les 300 bus additionnels ont été mises en place. De plus, les programmes de rénovation des stations de métro et de maintien du patrimoine des équipements fixes ont été réalisés tels que planifiés.

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)



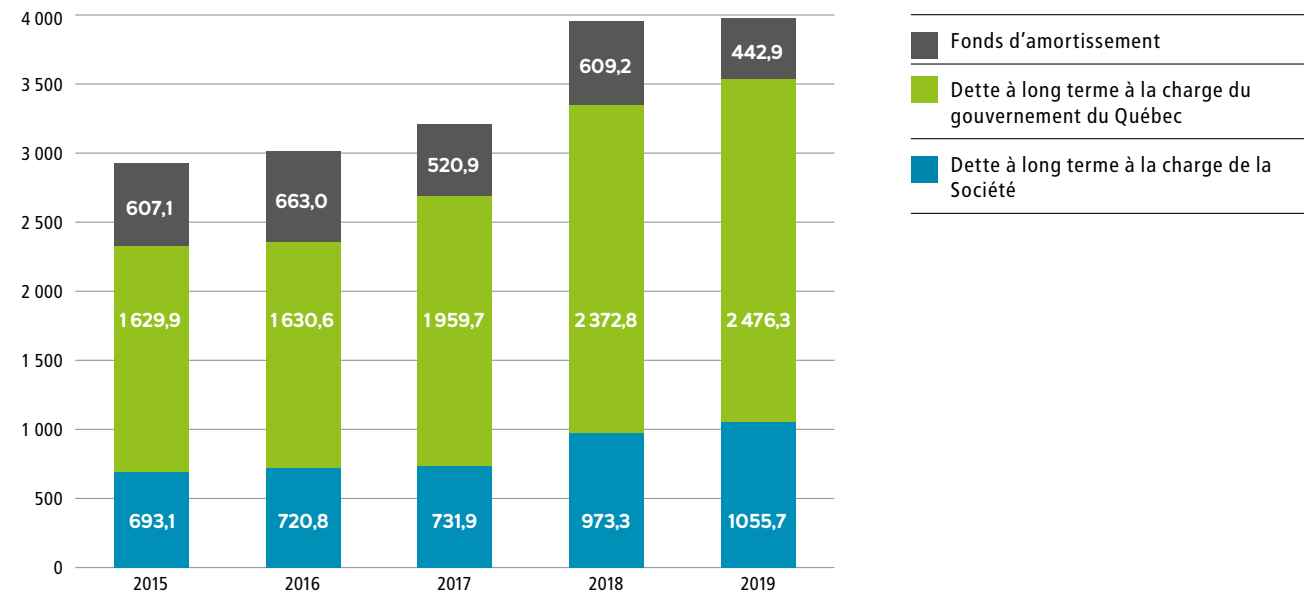
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIONS DE \$)

La principale source de financement des immobilisations provient des revenus d'investissement qui sont constitués des subventions du gouvernement du Québec découlant des programmes d'aide gouvernementale relatifs aux immobilisations dont les plus importants sont le PAFFITC, le PAGTCP et la SOFIL. Les autres sources de financement proviennent de la STM, soit les émissions de dette à long terme non subventionnées et le budget de fonctionnement (affectations aux activités d'investissement).



FINANCEMENT

DETTE À LONG TERME (EN MILLIONS DE \$)

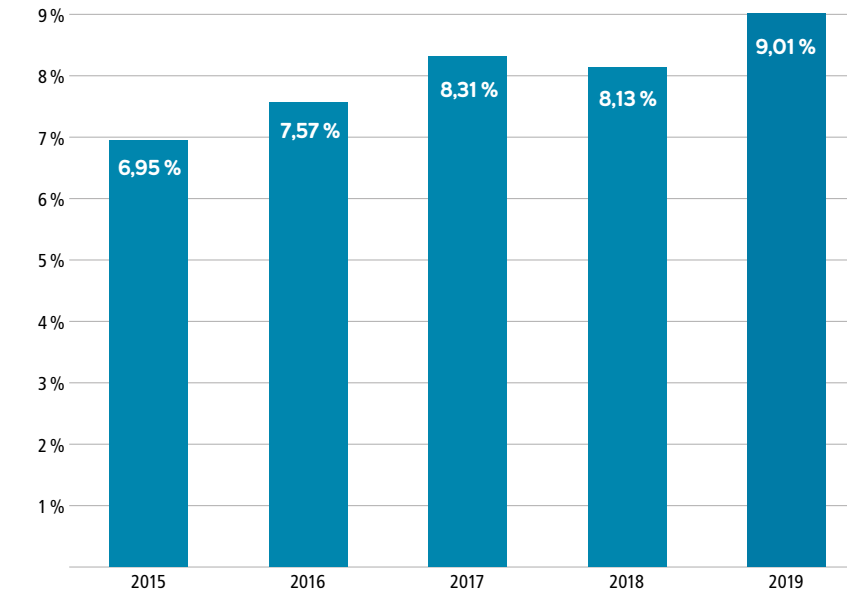


Tel que mentionné précédemment, la Société finance la majeure partie de ses immobilisations par l'émission de dettes à long terme. Les remboursements (capital et intérêts) sont subventionnés selon les modalités des programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Le fonds d'amortissement a été mis en place afin de permettre à la Société d'accumuler les contributions annuelles nécessaires au remboursement de chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an.

FINANCEMENT (suite)

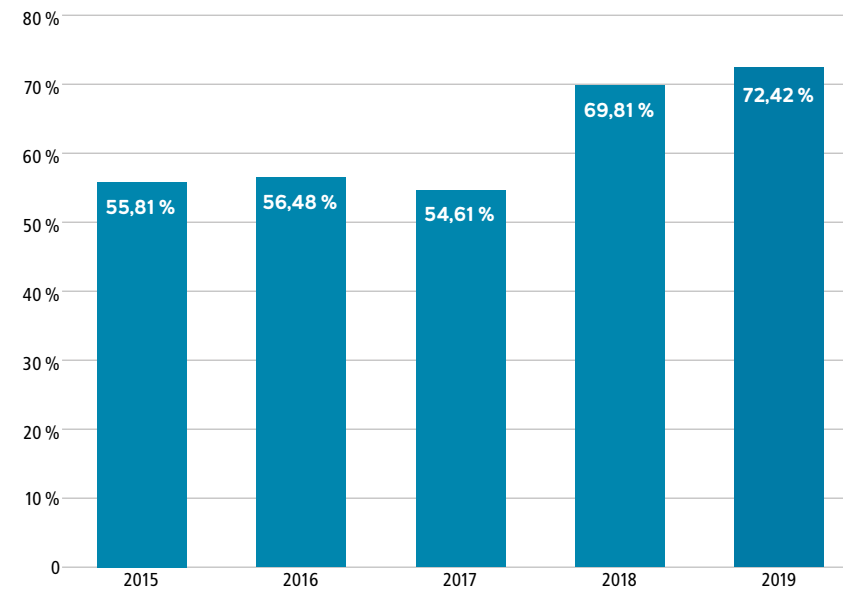
RATIO DU SERVICE DE DETTE NET



Le ratio du service de dette net représente la part des charges d'exploitation nettes qui est consacrée au service de dette net. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 6 % et 10 %. Le niveau actuel du ratio est bien en deçà du seuil critique de 16 % que s'est fixé la Société et démontre que la proportion des dépenses consacrées au service de dette net est raisonnable.

FINANCEMENT (suite)

RATIO D'ENDETTEMENT NET



Le ratio d'endettement net représente la proportion de la dette à long terme à la charge de la Société par rapport aux revenus annuels nets. Depuis quelques années, il se maintient dans la zone de confort, qui se situe entre 50 % et 75 %. Le niveau actuel du ratio se trouve sous le seuil critique de 100 % que s'est fixé la Société.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

En vertu des articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 inclus dans le rapport financier annuel de la Société de transport de Montréal ont été déposés par la trésorière qui en atteste la véracité, lors de la séance du conseil d'administration du 1^{er} avril 2020.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. La direction s'est également assurée de la concordance entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés contiennent certains montants fondés sur l'utilisation du jugement professionnel, d'estimations et dont la présentation découle d'une appréciation de leur importance relative. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer que les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société.

Le directeur général et la trésorière attestent que la direction maintient des systèmes de contrôle internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la Société et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

C'est principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, composé de membres du conseil d'administration et de membres externes, que le conseil d'administration exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés inclus dans le rapport annuel. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la vérificatrice générale de la Ville de Montréal.

Luc Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Linda Lebrun, CPA, CA
Trésorière et directrice exécutive
Planification et finances

Rapport des auditeurs indépendants



Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et tableaux complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières établies à des fins fiscales. Ces informations sont présentées dans l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé, le « Tableau 1 – Excédent accumulé consolidé » et le « Tableau 2 – Endettement total net à long terme consolidé ». La direction a choisi de présenter ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et tableaux complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n°A113057

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Montréal
Le 1^{er} avril 2020

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	Réalisations 2019	Réalisations 2018
REVENUS				
Fonctionnement				
Revenus provenant de l'ARTM		1 413 196	1 406 494	1 343 301
Subventions	3	92 607	81 922	77 122
Autres revenus	4	63 224	77 868	58 386
		1 569 027	1 566 284	1 478 809
Investissement				
Revenus provenant de l'ARTM		34 943	5 530	5 982
Subventions	3	671 737	633 482	945 179
		706 680	639 012	951 161
		2 275 707	2 205 296	2 429 970
CHARGES				
Service bus, métro et transport adapté		1 591 592	1 605 695	1 386 281
Intérêts et frais de financement	5	158 259	142 868	129 007
		1 749 851	1 748 563	1 515 288
Excédent de l'exercice		525 856	456 733	914 682
Excédent accumulé au début de l'exercice			4 319 741	3 405 059
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			4 776 474	4 319 741

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Budget	Réalisations 2019	Réalisations 2018
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	525 856	456 733	914 682
Moins : revenus d'investissement	(706 680)	(639 012)	(951 161)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(180 824)	(182 279)	(36 479)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Produit de cession	-	224	62
Amortissement	285 000	304 331	281 047
(Gain) perte sur cession	-	(220)	7 637
	285 000	304 335	288 746
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(536 351)	(523 997)	(195 571)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	256 538	252 214	205 839
Financement à long terme des activités de fonctionnement	3 500	19 082	5 184
	(276 313)	(252 701)	15 452
Affectations			
Activités d'investissement	(20 000)	(14 749)	(20 090)
Fonds d'immobilisations	-	(9 095)	(142 270)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	273	-
Dépenses constatées à pourvoir	-	(11 648)	(16 750)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	192 137	166 321	(88 336)
	172 137	131 102	(267 446)
	180 824	182 736	36 752
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	457	273

(Déficit) excédent d'investissement à des fins fiscales consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Note	Budget	Réalisations 2019	Réalisations 2018
REVENUS D'INVESTISSEMENT		706 680	639 012	951 161
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Immobilisations				
Acquisitions	14	(867 803)	(893 268)	(1 136 903)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement		141 123	168 802	314 197
Affectations				
Activités de fonctionnement		20 000	14 749	20 090
		(706 680)	(709 717)	(802 616)
(Déficit) excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		-	(70 705)	148 545

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Notes	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		43 514	37 653
Placements du fonds d'amortissement	6	442 885	609 206
Compte à recevoir de l'ARTM		-	2 996
Subventions à recevoir	7	2 915 044	2 729 503
Autres débiteurs	8	79 642	45 363
		3 481 085	3 424 721
PASSIFS			
Emprunts temporaires	9	379 011	389 780
Compte à payer à l'ARTM		69 063	-
Créditeurs et frais courus	10	401 751	318 912
Revenus reportés	11	10 142	15 094
Dettes à long terme	12	3 974 862	3 955 323
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	21 452	12 318
		4 856 281	4 691 427
DETTE NETTE		(1 375 196)	(1 266 706)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	14	6 024 104	5 435 171
Stocks		49 689	41 561
Autres actifs non financiers	15	77 877	109 715
		6 151 670	5 586 447
EXCÉDENT ACCUMULÉ		4 776 474	4 319 741

Obligations contractuelles (note 18)

Droits contractuels (note 19)

Passifs éventuels (note 20)

Événements postérieurs à la date des états financiers (note 21)

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Budget	2019	2018
Excédent de l'exercice	525 856	456 733	914 682
Variation des immobilisations			
Acquisitions	(867 803)	(893 268)	(1 136 903)
Produit de cession	-	224	62
Amortissement	285 000	304 331	281 047
(Gain) perte sur cession	-	(220)	7 637
	(582 803)	(588 933)	(848 157)
Variation des stocks	-	(8 128)	(444)
Variation des autres actifs non financiers	-	31 838	119 509
	-	23 710	119 065
Variation de la dette nette	(56 947)	(108 490)	185 590
Dettes nettes au début de l'exercice		(1 266 706)	(1 452 296)
Dettes nettes à la fin de l'exercice		(1 375 196)	(1 266 706)

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Note	2019	2018
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		456 733	914 682
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		304 331	281 047
(Gain) perte sur cession d'immobilisations		(220)	7 637
		760 844	1 203 366
Variation nette des éléments hors caisse	16	(88 709)	(733 977)
		672 135	469 389
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisitions ^(a)		(874 285)	(1 086 018)
Produit de cession		224	62
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro		23 830	127 808
Variation des autres dépôts pour l'achat d'immobilisations		8 866	(7 995)
		(841 365)	(966 143)
Activités de placement			
Acquisitions de placements du fonds d'amortissement		(115 579)	(88 336)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement		281 900	-
		166 321	(88 336)
Activités de financement			
Variation nette des emprunts temporaires		(10 769)	(213 339)
Émission de dette à long terme net des refinancements de 18,1 M\$ (1,9 M\$ en 2018)		543 536	938 360
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(523 997)	(195 571)
		8 770	529 450
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
		5 861	(55 640)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		37 653	93 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		43 514	37 653

Voir les renseignements complémentaires à la note 16.

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 142,3 M\$ (123,4 M\$ en 2018). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des crédateurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Charges par objet consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Réalisations 2019	Réalisations 2018
Rémunération	740 743	700 132
Charges sociales	234 282	81 892
Biens et services	326 176	323 220
Intérêts et frais de financement		
Frais de financement à court terme	5 920	7 147
Intérêts sur la dette à long terme à la charge :		
de la Société	56 223	36 337
du gouvernement du Québec	80 725	85 523
	142 868	129 007
Amortissement des immobilisations	304 331	281 047
Autres	163	(10)
	1 748 563	1 515 288

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99%). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus provenant de l'ARTM, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

c) Conversion des devises

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Toutefois, les gains et les pertes réalisés pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro s'imputent aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ chapitre O-7.3), l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de l'encaisse.

f) Placements du fonds d'amortissement

Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2019, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,4 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 21,5 ans.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes: le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

h) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

i) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 et 40 ans
Infrastructures du métro	20 à 40 ans
Tunnels	100 ans
Infrastructures locales et régionales	10 à 40 ans
Matériel roulant – voitures de métro	40 et 60 ans
Matériel roulant – bus	5 et 16 ans
Matériel roulant – véhicules de service	5 à 25 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels	5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements	15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

j) Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

l) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsque les cinq critères suivants sont remplis: il existe une norme environnementale, la contamination dépasse cette norme, la Société est directement responsable ou elle accepte la responsabilité relative aux activités d'assainissement, il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

m) Instruments financiers dérivés

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

n) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état du (déficit) excédent d'investissement à des fins fiscales consolidé et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 25 octobre 2018, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS

	2019	2018
Fonctionnement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	73 325	71 153
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	2 727	3 152
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	5 186	1 762
Cité-Mobilité ^(d)	689	1 552
Autres	(5)	(497)
	81 922	77 122
Investissement		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP) ^(a)	275 391	526 522
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ^(b)	30 237	33 485
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) ^(c)	320 620	251 325
Fonds Chantiers Canada (FCC) ^(e)	5 863	131 582
Autres	1 371	2 265
	633 482	945 179
	715 404	1 022 301

^(a) **Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)**

En vertu du «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes» du gouvernement du Québec et d'ententes particulières, la Société est admissible à des subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations incluant les intérêts des dettes à long terme afférentes à l'achat de bus, à la construction d'immeubles, à la rénovation des stations de métro, à la rénovation et à l'acquisition de voitures de métro et aux autres dépenses admissibles, à des taux variant entre 50 % et 100 %.

^(b) **Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)**

En vertu des pouvoirs conférés à la SOFIL, la Société est admissible à une subvention sur les acquisitions d'immobilisations jugées admissibles par le gouvernement du Québec. À cette subvention s'ajoute une contribution de l'ARTM, portant ainsi la subvention totale en regard aux acquisitions admissibles à 100 %. Les acquisitions dont la demande de subvention impliquait des sommes déjà disponibles ou réservées en date du 31 mars 2010 sont sujettes à une subvention au comptant de 84,5 % du gouvernement du Québec et de 15,5 % de l'ARTM (SOFIL-1). Quant aux acquisitions relatives à des projets approuvés après le 1^{er} avril 2010, elles sont admissibles à une subvention au comptant ou sur service de dette de 85 % du gouvernement du Québec et de 15 % au comptant de l'ARTM (SOFIL-2 et SOFIL-3).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

3. SUBVENTIONS (SUITE)

^(c) **Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)**

Ce programme a pour objectif de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les projets admissibles concernent les catégories d'actifs suivants: autobus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux autobus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur, matériel roulant, équipements et infrastructures de métro, abribus et supports à vélo. En vertu de ce programme, le financement fédéral, versé au comptant, ne peut excéder la moitié (50 %) des dépenses admissibles et il s'ajoute aux sommes prévues par le gouvernement du Québec (40 %). Ce dernier assumera également, en sus de sa contribution, les frais financiers temporaires (intérêts court terme et frais d'émission d'obligation) attribuables à sa part des investissements. La balance des dépenses admissibles (10 %) est assumée par la Société.

^(d) **Cité-Mobilité**

En vertu d'une entente avec le gouvernement du Québec, la Société est admissible à une subvention permettant de collaborer au programme international Cité-Mobilité. Ce programme vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle.

^(e) **Fonds Chantiers Canada**

Ce programme du gouvernement fédéral permet de réaliser des investissements dans les infrastructures publiques qui appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrations municipales et, dans certains cas, au secteur privé ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. La contribution maximale fédérale peut représenter pour la Société jusqu'à un tiers du total des coûts admissibles.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

4. AUTRES REVENUS

	2019	2018
Publicité	33 370	32 266
Revenus du fonds d'amortissement	28 367	9 927
Frais administratifs sur vente de cartes OPUS	7 795	7 302
Autres	8 336	8 891
	77 868	58 386

5. INTÉRÊTS ET FRAIS DE FINANCEMENT

	2019	2018
Frais de financement à court terme	5 920	7 147
Intérêts sur la dette à long terme	136 948	121 860
	142 868	129 007

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS DU FONDS D'AMORTISSEMENT

	2019	2018
Encaisse	5 016	67 727
Obligations et coupons d'obligations	435 215	537 990
Intérêts à recevoir	2 654	3 489
	442 885	609 206

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	2019		2018	
	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré	Obligations et coupons d'obligations	Taux d'intérêt nominal pondéré
2019	-	-	153 399	4,51 %
2020	-	-	43 745	3,44 %
2021	13 158	4,55 %	13 034	2,30 %
2022	9 179	2,05 %	9 265	2,05 %
2023	17 140	2,84 %	19 063	2,82 %
2024	30 919	2,33 %	-	-
1 à 5 ans	70 396	2,83 %	238 506	3,96 %
6 à 10 ans	270 371	2,78 %	242 404	2,88 %
11 à 15 ans	7 986	4,14 %	-	-
16 à 20 ans	86 462	4,34 %	57 080	3,62 %
	435 215	3,12 %	537 990	3,44 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2019	2018
Gouvernement du Québec		
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ^(a)	2 520 272	2 346 564
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)	13 758	13 897
Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	138 953	131 475
Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)	151 519	86 158
Fonds Chantiers Canada (FCC)	89 375	131 582
Cité-Mobilité	551	2 035
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	-	5 578
Programme de subvention au transport adapté	-	5 252
Autres	616	6 962
	2 915 044	2 729 503

^(a) Un montant de 90,9 M\$ est relatif au programme SOFIL (102,9 M\$ en 2018) et un montant de 249,9 M\$ est relatif au programme PAFFITC (111,7 M\$ en 2018).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 476,3 M\$ (2 372,8 M\$ en 2018) s'établissent comme suit:

	2019			2018		
	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Encaissements	Refinancements	Taux d'intérêt nominal pondéré
2019	-	-	-	255 380	-	3,28 %
2020	252 979	-	2,97 %	226 490	298	3,05 %
2021	220 203	2 675	2,78 %	192 589	2 973	2,84 %
2022	200 345	11 053	2,78 %	172 730	11 351	2,85 %
2023	168 966	52 301	2,72 %	141 349	52 599	2,78 %
2024	107 799	91 350	2,61 %	-	-	-
1 à 5 ans	950 292	157 379	2,78 %	988 538	67 221	2,98 %
6 à 10 ans	283 029	511 112	2,54 %	274 930	438 668	2,60 %
11 à 15 ans	138 021	372 538	2,58 %	124 532	399 153	2,58 %
16 à 20 ans	45 148	18 803	2,78 %	52 102	27 704	2,89 %
	1 416 490	1 059 832	2,66 %	1 440 102	932 746	2,78 %

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

8. AUTRES DÉBITEURS

	2019	2018
Réclamations de taxes aux gouvernements	23 291	17 718
Comptes clients généraux ^(a)	56 351	27 645
	79 642	45 363

^(a) Une provision pour mauvaises créances de 5,3 M\$ (5,2 M\$ en 2018) a été déduite des comptes clients généraux.

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 850 M\$ (850 M\$ en 2018).

De ce montant, une somme de 750 M\$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2%. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de sa date d'émission. Au 31 décembre 2019, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 380 M\$ (391 M\$ en 2018) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,89% (2,17% en 2018).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100 M\$ (100 M\$ en 2018). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30%, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 4,25% (4,25% en 2018).

La Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	271 734	198 761
Salaires et charges sociales	81 560	81 485
Intérêts courus sur la dette à long terme	24 805	24 240
Dépôts et retenues de garantie	2 271	2 264
Passif au titre des sites contaminés ^(a)	9 600	8 686
Prolongation des mesures temporaires (Régime CSN)	6 031	-
Gain sur contrat de change ^(b)	462	-
Autres	5 288	3 476
	401 751	318 912

^(a) Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

^(b) Gain sur contrat de change réalisé pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Ce gain s'impute aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

11. REVENUS REPORTÉS

	2019	2018
Subventions ^(a)	4 081	8 677
Redevances publicitaires	5 052	5 120
Loyers	1 009	1 297
	10 142	15 094

^(a) Le montant de 4,1 M\$ est relatif au programme SOFIL (8,2 M\$ en 2018).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,35 % à 6,04 % (1,15 % à 6,04 % en 2018), échéant de mai 2020 à décembre 2039	3 974 862	3 955 323

La dette à long terme est constituée d'obligations et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*, chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M\$ (105,6 M\$ en 2018). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	2019			2018		
	Dollars canadiens ^(a)	À refinancer	Échéance nette	Taux d'intérêt nominal pondéré	Dollars canadiens ^(a)	Taux d'intérêt nominal pondéré
2019	-	-	-	-	538 967	4,06 %
2020	486 168	52 755	433 413	3,56 %	448 834	3,69 %
2021	427 734	110 172	317 562	3,30 %	390 106	3,42 %
2022	663 193	412 481	250 712	2,38 %	625 264	2,39 %
2023	569 944	390 490	179 454	2,68 %	463 701	2,74 %
2024	313 180	82 465	230 715	3,64 %	-	-
1 à 5 ans	2 460 219	1 048 363	1 411 856	3,00 %	2 466 872	3,22 %
6 à 10 ans	689 474	183 560	505 914	2,93 %	791 366	3,36 %
11 à 15 ans	401 171	56 450	344 721	3,83 %	248 133	3,73 %
16 ans et plus	423 998	134 215	289 783	3,45 %	448 952	3,66 %
	3 974 862	1 422 588	2 552 274	3,12 %	3 955 323	3,33 %

^(a) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (SUITE)

	2019	2018
Variation de la dette à long terme		
Solde au début de l'exercice	3 955 323	3 212 534
Nouveaux emprunts ^(a)	543 536	938 360
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(523 997)	(195 571)
Solde à la fin de l'exercice	3 974 862	3 955 323

^(a) En 2019, un montant de 366,1 M\$ (622,1 M\$ en 2018) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 177,4 M\$ (316,3 M\$ en 2018) auprès de l'agglomération de Montréal.

	2019	2018
Répartition de la dette à long terme		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	442 885	609 206
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	1 055 655	973 269
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise - gouvernement du Québec	2 476 322	2 372 848
	3 974 862	3 955 323

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2019	2018
Régimes de retraite à prestations déterminées	(156 833)	(153 631)
Autres types de régimes à prestations déterminées	178 285	165 949
	21 452	12 318

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 87,7 M\$ (-49,1 M\$ en 2018). Voir la présente note au point f.

a) Description des régimes

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 8,246 % (6,000 % en 2018) pour les employés et de 11,214 % (12,400 % en 2018) pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 9,680 % (7,950 % en 2018) pour les employés et aussi de 9,680 % (9,680 % en 2018) pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes (voir d)	(5 282 202)	-	(4 993 675)	-
Obligation au titre des prestations constituées (voir e)	5 042 839	203 591	4 436 876	191 704
Situation de déficit (capitalisation)	(239 363)	203 591	(556 799)	191 704
Gains (pertes) actuariels non amortis	(48 504)	(25 306)	72 665	(25 755)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(287 867)	178 285	(484 134)	165 949
Provision pour moins-value	131 034	-	330 503	-
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs	(156 833)	178 285	(153 631)	165 949

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	(1 950)	-	(1 683)	-
Obligation au titre des prestations constituées	34 960	203 591	31 314	191 704
Déficit de capitalisation	33 010	203 591	29 631	191 704

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	4 993 675	-	4 814 177	-
Rendement prévu des actifs des régimes	307 575	-	309 235	-
Gain (perte) actuariel sur le rendement des actifs des régimes	89 087	-	(18 836)	-
Rendement réel des actifs des régimes	396 662	-	290 399	-
Cotisations de l'employeur	75 206	3 392	78 510	2 940
Cotisations des employés	60 304	-	45 303	-
Prestations versées	(243 645)	(3 392)	(234 714)	(2 940)
Solde à la fin de l'exercice	5 282 202	-	4 993 675	-
Juste valeur des actifs des régimes	5 423 533	-	4 873 939	-

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes	Régimes de retraite ^(a)	Autres types de régimes
Solde au début de l'exercice	4 436 876	191 704	4 276 815	181 757
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126 572	6 722	109 886	6 485
Cotisations au fonds de stabilisation	10 037	-	-	-
Coût des modifications de l'exercice	333 524	-	-	-
Prestations versées	(243 645)	(3 392)	(234 714)	(2 940)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	288 790	6 751	238 534	6 402
Perte survenue dans l'exercice sur l'obligation	90 685	1 806	46 355	-
Solde à la fin de l'exercice	5 042 839	203 591	4 436 876	191 704

^(a) Au 31 décembre 2019, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 906,6 M\$ (528,3 M\$ au 31 décembre 2018) découlant de l'adoption en 2014 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126 572	6 722	109 886	6 485
Cotisations au fonds de stabilisation	10 037	-	-	-
Coût des modifications de l'exercice	333 524	-	-	-
Cotisations des employés	(60 304)	-	(45 303)	-
Amortissement des pertes actuarielles	14 649	2 255	9 280	2 184
Gains actuariels non amortis constatés durant l'exercice	(134 220)	-	-	-
Charge au titre des avantages de retraite	290 258	8 977	73 863	8 669
Intérêts débiteurs sur l'obligation	288 790	6 751	238 534	6 402
Rendement prévu des actifs des régimes	(307 575)	-	(309 235)	-
(Revenu) charge d'intérêt	(18 785)	6 751	(70 701)	6 402
Variation de la provision pour moins-value	(199 469)	-	(67 333)	-
Charge totale	72 004	15 728	(64 171)	15 071

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres types de régimes	Régimes de retraite	Autres types de régimes
Taux d'inflation à long terme	2,10 %	2,10 %	2,10 %	2,25 %
Taux d'actualisation	6,21 %	3,00 %	6,21 %	3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,23 %	-	6,50 %	-
Taux de croissance des salaires	2,21 %	2,20 %	2,85 %	3,12 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	-	5,55 %	-	6,51 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	-	3,57 %	-	4,19 %
Année où le taux devrait se stabiliser	-	2027	-	2027

h) Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Les Régimes 1992 et CSN sont visés par la loi sanctionnée en 2014 par le gouvernement du Québec et portant sur la santé financière des régimes de retraite. Cette loi prévoit certains changements afin de permettre la restructuration des régimes.

Certaines modifications prévues par la Loi s'appliquent selon les modalités prévues aux ententes relatives aux Régimes 1992 et CSN entérinées au printemps 2019. Pour les deux régimes, des évaluations actuarielles post-restructuration ont été produites en 2019 pour refléter ces changements et, le cas échéant, les modifications ont été considérées dans les évaluations actuarielles à des fins comptables.

i) Entente relative au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992)

Une lettre d'entente entérinée le 31 mars 2019 visant le Régime 1992 prévoit que le remboursement des dettes contractuelles par le régime à l'égard de la Société pour les sommes versées jusqu'au 31 décembre 2013, accumulées avec intérêts, se fera avant toute autre utilisation des excédents d'actifs. En date du 31 décembre 2019, ces sommes totalisent 141,3 M\$; lorsqu'elles seront remboursées, elles auront pour effet de réduire d'autant la valeur actuarielle des actifs ainsi que l'actif au titre des avantages sociaux futurs.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

14. IMMOBILISATIONS

	Solde au 31-12-2018	Augmentation	Cession/Radiation ^(a)	Solde au 31-12-2019
Coût				
Terrains	66 237	24 444	-	90 681
Immeubles	643 767	144 328	12 873	775 222
Infrastructures du métro	2 466 178	151 766	12 913	2 605 031
Tunnels	328 081	-	-	328 081
Infrastructures locales et régionales	75 562	9 842	6 435	78 969
Matériel roulant - voitures de métro	1 818 774	100 552	-	1 919 326
Matériel roulant - bus	1 179 327	161 171	14 892	1 325 606
Matériel roulant - véhicules de service	75 465	5 624	13 312	67 777
Améliorations locatives	14 414	2 947	-	17 361
Équipements de bureau et logiciels	268 959	50 497	5 916	313 540
Machinerie, outillage et équipements	288 675	13 460	6 238	295 897
	7 225 439	664 631	72 579	7 817 491
Immobilisations en cours	562 141	228 637	-	790 778
	7 787 580	893 268	72 579	8 608 269
Amortissement cumulé				
Immeubles	177 894	23 367	12 873	188 388
Infrastructures du métro	775 855	99 769	12 913	862 711
Tunnels	107 062	3 398	-	110 460
Infrastructures locales et régionales	37 358	6 112	6 435	37 035
Matériel roulant - voitures de métro	286 249	42 741	-	328 990
Matériel roulant - bus	621 565	70 341	14 887	677 019
Matériel roulant - véhicules de service	62 451	4 810	13 313	53 948
Améliorations locatives	11 762	1 302	-	13 064
Équipements de bureau et logiciels	154 603	33 327	5 916	182 014
Machinerie, outillage et équipements	117 610	19 164	6 238	130 536
	2 352 409	304 331	72 575	2 584 165
Valeur comptable nette	5 435 171			6 024 104

^(a) Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2018).

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

15. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2019	2018
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	35 308	59 138
Perte sur contrat de change	-	12
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	9 589	12 013
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	24 384	33 250
Frais payés d'avance	7 537	4 379
Autres	1 059	923
	77 877	109 715

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Variation nette des éléments hors caisse		
Compte à recevoir de l'ARTM	2 996	(2 996)
Contribution de l'agglomération de Montréal à recevoir	-	29 116
Subventions à recevoir	(185 541)	(619 153)
Autres débiteurs	(34 279)	(5 955)
Compte à payer à l'ARTM	69 063	(21 191)
Créditeurs et frais courus ^(a)	63 856	14 754
Revenus reportés	(4 952)	2 746
Passif au titre des avantages sociaux futurs	9 134	(130 550)
Stocks	(8 128)	(444)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	(858)	(304)
	(88 709)	(733 977)
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	5 920	7 147
Intérêts payés sur la dette à long terme	136 383	117 475

^(a) Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2019 est établi à 142,3 M\$ (123,4 M\$ en 2018). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des créditeurs et frais courus ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2019, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, du compte à payer à l'ARTM, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2019		2018	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 6)	448 102	442 885	607 727	609 206
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 7)	2 544 497	2 476 322	2 389 327	2 372 848
Dette à long terme (note 12)	4 167 671	3 974 862	4 037 572	3 955 323

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 23,8 M\$ (16,2 M\$ en 2018) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes :

a) Baux à long terme

La Société s'est engagée à verser une somme de 599,5 M\$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 31 décembre 2020 au 31 juillet 2043. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 21,4 M\$ pour 2020, 22,7 M\$ pour 2021, 20,5 M\$ pour 2022, 20,3 M\$ pour 2023, 21,3 M\$ pour 2024 et 493,3 M\$ pour 2025 et les années suivantes.

b) Swap de marchandises (carburant)

Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (3 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2020 et décembre 2022. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2019, la Société s'est engagée à payer 0,5802\$/litre sur 23,7 millions de litres, 0,7607\$/litre sur 13,4 millions de litres et 0,6719\$/litre sur 50 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 87,1 millions de litres au montant total de 57,5 M\$.

c) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques et bus électriques à recharge lente

En 2018, la Société a adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2019 à 2024 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. En fonction de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 830 bus. Au 31 décembre 2019, il reste 797 bus à acquérir pour un total de 782,5 M\$.

En 2018, à l'occasion d'un achat regroupé, la Société a mandaté la Société de transport de Laval (STL) d'adjuger, pour et en son nom, un contrat d'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. La Société s'engage à verser une somme maximale de 36,9 M\$ en 2020 pour ces 30 bus.

En 2018, la Société a adjugé un contrat d'acquisition de 4 bus électriques à recharge rapide. Au 31 décembre 2019, il reste 2 bus à acquérir en 2020 pour un total de 2,5 M\$.

Ces contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90 % et 100 % pour un montant total de 811,4 M\$.

d) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro

Dans le cadre du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société octroie des contrats de services et de fournitures.

En 2011, la Société avait adjugé un contrat à une firme spécialisée en ingénierie et elle avait exercé une option de renouvellement en 2014. Au 31 décembre 2019, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 42,5 M\$. Les versements à ce contrat sont prévus s'échelonner jusqu'en 2024.

En 2019, la Société a octroyé deux nouveaux contrats à des firmes spécialisées en ingénierie et un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'architecture dans la poursuite de son programme. Les sommes autorisées pour ces contrats totalisent 186,3 M\$ et sont prévues s'échelonner de l'année 2020 à 2026.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 100 % pour un montant total de 163,8 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

e) Contrat d'acquisition de voitures de métro

Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro (52 trains) pour une valeur de 1 811,6 M\$. En 2017, une entente a eu lieu prévoyant la livraison de deux trains supplémentaires, faisant passer la commande à 486 voitures (54 trains). Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2019 est de 45,6 M\$, relativement aux acceptations définitives, livrables documentaires et à la réception d'outillages spécialisés.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75 % pour un montant total de 34,1 M\$.

Au cours de l'exercice 2018, la STM a conclu une nouvelle entente avec le consortium pour l'acquisition de 153 voitures de métro additionnelles (17 trains), de l'outillage spécialisé et des pièces de rechange pour une valeur globale de 511,1 M\$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2019 est de 436,5 M\$. Les livraisons s'échelonneront jusqu'en 2023.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 90 % pour un montant de 392,1 M\$.

f) Garage Côte-Vertu

La Société a octroyé un contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu qui s'échelonnera jusqu'en 2021. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2019 est de 31,5 M\$.

La Société a aussi octroyé un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements d'électricité et de télécommunications qui s'échelonnera jusqu'en 2021. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2019 est de 18,1 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 90 % pour un montant total de 34 M\$.

g) Reconstruction du complexe Crémazie

Afin d'augmenter son offre de service bus et de moderniser les installations désuètes de son centre d'entretien majeur de bus, la Société a octroyé en 2017 un contrat à une firme spécialisée pour la reconstruction du complexe Crémazie. Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2019, le contrat a un solde résiduel de 46,2 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 100 % pour un montant total de 46,2 M\$.

h) Programme d'accessibilité dans le métro

La Société a octroyé des contrats à divers fournisseurs pour l'amélioration de l'accessibilité dans les stations de métro. Ces contrats s'échelonneront jusqu'en 2022. Le solde résiduel des contrats au 31 décembre 2019 est de 124,9 M\$.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % pour un montant total de 93,7 M\$.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

i) Centres de transport

Afin d'augmenter son offre de service bus et accueillir les bus supplémentaires, la Société a octroyé en 2019 un contrat à une firme spécialisée pour l'agrandissement de trois centres de transport (Anjou, St-Laurent et Legendre). Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2019, le contrat a un solde résiduel de 124,4 M\$.

Elle a aussi octroyé un contrat pour la construction d'un nouveau centre de transport, le centre de transport Bellechasse. Le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 7,2 M\$ et constitue la première phase de la construction du centre qui se terminera en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 90 % pour un montant total de 99,8 M\$.

j) Prolongement de la ligne Bleue

En 2019, la Société a octroyé un contrat de services professionnels pour l'étape 1 du projet qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde du contrat au 31 décembre 2019 est de 32,1 M\$. Du montant de 32,1 M\$, 22,2 M\$ sont prévus pour le projet Prolongement de la ligne Bleue, qui comprend une portion des projets connexes qui sont actuellement en définition (soit 20 % du nouveau centre d'attachement – secteur nord-ouest et 30 % du contrôle de trains – ligne Bleue). Les 9,9 M\$ restants sont prévus pour la portion des projets connexes non incluse au projet Prolongement de la ligne Bleue (soit 80 % du nouveau centre d'attachement – secteur nord-ouest, et 70 % contrôle de trains – ligne Bleue) et du projet Portes palières sur la ligne Orange, projets qui sont actuellement en définition.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75 % et 100 % pour un montant de 29,6 M\$.

19. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 18 - obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 219,4 M\$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établi de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2019 sont présentés.

L'échéancier de ces droits contractuels sur le 219,4 M\$ est établi ainsi :

2020	23 951
2021	23 373
2022	21 645
2023	22 882
2024	14 957
2025 à 2037	112 617

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations

Le total des montants réclamés par les parties demanderesse s'établit à 1 522,8 M\$ (1 538,6 M\$ en 2018). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M\$. Quant au solde des réclamations de 22,8 M\$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2019, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations. Les avocats de la Société considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

L'action collective de 1 500 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (R.A.P.L.I.Q.) a été autorisée par la Cour Supérieure le 26 mai 2017. Selon le R.A.P.L.I.Q., le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'AMT (et les entités qui lui succèdent, ARTM et Exo) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective, puisqu'à l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

b) Obligations environnementales

La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert du bien. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2019, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus. L'ARTM transférera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

COVID-19 (maladie à coronavirus 2019)

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient causer sur les résultats financiers et sur la situation financière de la Société au cours des exercices futurs.

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement non affecté	457	273
Excédent de fonctionnement affecté	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	152 692	143 597
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(273 633)	(202 928)
Dépenses constatées à pourvoir	(113 591)	(109 975)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	4 996 493	4 474 718
	4 776 474	4 319 741

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé, ces informations financières sont reflétées aux conciliations des excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales ainsi qu'à l'endettement total net à long terme présenté au tableau 2.

Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de 5 ans.

Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 3 décembre 2014. Ce fonds servira à l'acquisition de certaines immobilisations.

Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

Tableau 1 - Excédent accumulé consolidé (suite)

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs.
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

	2019	2018
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)
Activités de fonctionnement à financer à long terme		
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(22 493)	(14 982)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir		
Financement des activités de fonctionnement	7 925	4 030
	(113 591)	(109 975)

Investissement net dans les immobilisations et autres actifs

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

	2019	2018
Actif		
Fonds d'amortissement	442 885	609 206
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	2 476 322	2 372 848
Immobilisations	6 024 104	5 435 171
	8 943 311	8 417 225
Passif		
Dette à long terme	(3 974 862)	(3 955 323)
Dette aux fins des activités de fonctionnement	28 044	12 816
	(3 946 818)	(3 942 507)
	4 996 493	4 474 718

Tableau 2 - Endettement total net à long terme consolidé

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Dettes à long terme		
Obligations et emprunts bancaires	3 974 862	3 955 323
Ajouter		
Activités d'investissement à financer à long terme	273 633	202 928
Activités de fonctionnement à financer à long terme	14 568	10 952
Déduire		
Montants accumulés au fonds d'amortissement	(442 885)	(609 206)
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise	(2 476 322)	(2 372 848)
	1 343 856	1 187 149

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu par des montants futurs à la charge de la Société.

Publié par la Société de transport de Montréal

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9860
Montréal (Québec) H5A 1J6

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2020

stm.info